

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 967

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 9**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« L'objectif de l'agence est d'éviter toute perte nette de biodiversité et de services écosystémiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important de donner une mission forte à l'agence. C'est pourquoi il est indispensable d'attribuer à l'AFB un objectif de « zéro perte nette » de biodiversité. Cet objectif fait notamment l'objet de l'action 7 de la stratégie de l'Union européenne biodiversité 2020.